



## ARRETE MUNICIPAL N° 887

Salon de la Moto  
Des 27 et 28 Avril 2019

### ORGANISATION DE LA CIRCULATION

Vu la demande de Monsieur OSZYWA, président du Moto Club de Pecquencourt désirant organiser le 40<sup>ème</sup> salon de la moto les 27 et 28 avril 2019 à Pecquencourt  
Vu l'avis favorable des services de Police,  
Vu l'avis favorable des services de l'équipement,  
Vu l'attestation d'assurance souscrite par le club qui s'engage par ailleurs à prendre les mesures de sécurité nécessaires pour chaque manifestation ou épreuve organisée dans le cadre de son 40<sup>ème</sup> salon,  
Vu les mesures du plan vigipirate,  
Considérant que le bon déroulement de cette manifestation nécessite des mesures de réglementation ou d'interdiction de circuler et de stationner,

## ARRETE

### ARTICLE I

*Le samedi 27 avril 2019 – de 9h00 à 20h00*  
*Et le dimanche 28 avril 2019 – de 8h00 à 20h00*

La circulation des motos se fera en sens unique dans la rue d'Estienne d'Orves (de la station « TOTAL » vers le centre-ville) et dans la rue du Beffroi (dans le sens Place du Général de Gaulle vers la rue Joseph Bouliez).

La circulation des véhicules y sera interdite.

### ARTICLE II :

Le stationnement des véhicules sera interdit en totalité sur la chaussée et les trottoirs rue d'Estienne d'Orves et rue du Beffroi.

Le stationnement sera réservé aux motos rue Jean Jaurès et Cyrille Vallée, rue d'Anchin (de la rue Cyrille vallée à la mairie) et Place du Général de Gaulle.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

### ARTICLE III :

Les déviations se feront par les rues avoisinantes. Les panneaux balisant les déviations seront posés par les services techniques de la ville.

**ARTICLE IV :**

Les services de police et de gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à PECQUENCOURT, le 21 mars 2019**

*Le Maire,*

**Joël PIERRACHE**

